

# CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SCOLAIRES

## RÈGLEMENT DES TOURNOIS

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2023-2024

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le règlement FFE J03 et le règlement du championnat d'Académie s'appliquent prioritairement en cas de discordance avec le présent règlement.

Les championnats scolaires des écoles, collèges et lycées se déroulent en une seule phase individuelle constituée de 3 tournois séparés respectivement pour les écoles, les collèges ainsi que les lycées.

Le championnat départemental sera organisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine ainsi que le LEC Echiquier Limousin dans les locaux du Collège Maupassant.

#### ARTICLE 2 :

##### 2.1 PARTICIPATION et INSCRIPTION

L'inscription aux tournois est gratuite. Pour participer, les élèves doivent être en possession d'une Licence A ou B valide pour la saison en cours de la fédération française des Échecs.

Chaque joueur représente son établissement.

Pour chaque joueur, il faut remplacer le nom du club par le nom de l'établissement scolaire pour le logiciel d'appariements.

Ce nom doit être rigoureusement identique pour tous les joueurs d'un même établissement pour permettre l'édition d'un classement par club afin de dénombrer les équipes complètes et leur nombre de points.

Pour les joueurs ne remplissant pas les conditions précédentes, il sera possible de se licencier au plus tard, une semaine avant la compétition à la FFE. Les inscriptions seront réalisées selon l'annexe jointe.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois.

Les participants dont la confirmation de présence serait effectuée après l'horaire limite ne rentreront dans les tournois qu'à la seconde ronde.

##### 2.2. CADENCE et ARBITRAGE

2.2.1. La cadence de jeu est de 12 min+3 sec/coup.

Les appariements sont réalisés au système Suisse en 5 rondes, par un Arbitre Fédéral (AFO1 au moins).

2.2.2 L'annexe A4 des parties rapides s'appliquera à ces tournois.

##### 2.3. CLASSEMENTS

Le classement est individuel, le départage est fait :

- a) au buchholz tronqué
- b) au buchholz
- c) au cumulatif

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

2.3.1. Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

# CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SCOLAIRES

## RÈGLEMENT DES TOURNOIS

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2023-2024

- 2.3.2. Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- 2.3.3. En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).
- 2.3.4. En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.
- 2.3.5. Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées

#### ARTICLE 3 : HORAIRES DE JEU

Pour les tournois écoles et collèges, le déroulement de la journée **est proposé** comme suit :

[Pointage et vérification des licences : 13h45](#)

Les tournois écoles et collèges se dérouleront en deux tournois individuels séparés au système suisse en 5 rondes.

La cadence est 12min +3sc/coup.

#### DEBUT DES RONDES

RONDE 1 : 14 h 00

RONDE 2 : 14 h 40

RONDE 3 : 15 h 20

RONDE 4 : 16 h 10

RONDE 5 : 16 h 50

Proclamation des résultats et remise des prix vers 17 h 40.

#### ARTICLE 4 : CLASSEMENTS ET QUALIFICATIONS

**La ligue NAQ qualifie au moins 6 équipes en écoles et 6 en collèges. Les places de qualifiés seront attribuées au prorata des équipes complètes présentes sur le site.**

Pour prétendre à la qualification pour le championnat d'académie, une école, un collège ou un lycée devra présenter au championnat départemental au moins une équipe complète (8 joueurs dont au moins deux garçons et deux filles).

Pour la phase académique, le nombre maximal d'équipes est fixé à 16 écoles et 16 collèges. Chaque CDJE organisant un championnat départemental bénéficie d'au moins une place qualificative par tournoi organisé en école, collège.

Seules les équipes complètes qualifiées lors des phases départementales peuvent participer à la phase académique. Dans chaque catégorie, un établissement peut qualifier un maximum de deux équipes. Les équipes qualifiées peuvent intégrer dans leur effectif des joueurs n'ayant pas participé à la phase départementale.

#### ARTICLE 5 : REMISE DES PRIX

Des coupes sont prévues pour les 3 premiers individuels et des médailles pour les 3 premières équipes dans chacun des pôles de tournois. La ligue NAQ fournit les récompenses.

#### ARTICLE 6: PARTICULARITES LOCALES

1. Interdiction de fumer dans les locaux. Les joueurs devront avoir une attitude convenable.

# CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SCOLAIRES

## RÈGLEMENT DES TOURNOIS

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2023-2024

Les discussions en cours de parties ne sont pas autorisées. Seuls les joueurs, les arbitres et les membres de l'organisation seront admis dans l'aire de jeu. Les participants ayant terminé leur partie ne sont plus des joueurs et devront quitter l'aire de jeu.

#### **ARTICLE 7 : ETHIQUE**

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente.

#### **ARTICLE 8 : ARBITRAGE**

Les arbitres principaux des tournois seront désignés par le LEC Echiquier Limousin, il faudra avoir un arbitre par salle. Les arbitres jeunes seront les bienvenus pour officier ou faire leur ASP. D'autres ASP (niveau AFC et AFO1) sont possibles.

#### **ARTICLE 10 : LITIGE TECHNIQUE**

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.